

**Union National des Commissaires de Justice  
46, bd de la Tour Maubourg  
75007 PARIS**

**RAPPORT DU  
COMMISSAIRE AUX COMPTES  
SUR LES COMPTES ANNUELS**

**Exercice clos le 31 décembre 2023**



Audit

---

Société d'expertise comptable et de commissariat aux comptes

Aux adhérents,

## **Opinion**

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Conseil d'administration, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de votre Union relatifs à l'exercice clos le 31 Décembre 2023, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de votre Union à la fin de cet exercice.

## **Fondement de l'opinion**

### **Référentiel d'audit**

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

## **Indépendance**

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1<sup>er</sup> Janvier 2023 à la date d'émission de notre rapport.

## **Justification des appréciations**

En application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

## **Vérification du rapport moral et financier et des autres documents adressés aux membres de l'Union**

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Le rapport moral et financier ne nous ayant pas été communiqué, comme le prévoit l'article L.823-10 du Code de commerce, nous n'avons pas été en mesure de procéder à la vérification de ce document.

## **Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels**

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'Union à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'Union ou de cesser son activité.

Les comptes annuels présentés par votre trésorier ont été arrêtés par le bureau de votre Conseil d'administration le 12 Novembre 2024.

## **Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels**

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre Union.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que des informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'Union à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Paris, le 13 Novembre 2024

Le commissaire aux comptes

AXIS AUDIT

A handwritten signature in black ink, consisting of a horizontal line with a vertical stroke crossing it near the left end, and a small flourish at the right end.

Laurent JAMET

# Bilan Actif

Etat exprimé en euros		31/12/2023			31/12/2022
		Brut	Amort. et Dépréc.	Net	Net
ACTIF IMMOBILISE	<b>IMMOBILISATIONS INCORPORELLES</b>				
	Frais d'établissement				
	Frais de recherche et de développement				
	Concessions brevets droits similaires	22 500	22 500		
	Fonds commercial (1)				
	Autres immobilisations incorporelles				
	Avances et acomptes				
	<b>IMMOBILISATIONS CORPORELLES</b>				
	Terrains				
	Constructions				
Installations techniques, mat. et outillage indus.					
Autres immobilisations corporelles					
Immobilisations grevées de droits					
Immobilisations en cours					
Avances et acomptes					
<b>IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2)</b>					
Participations évaluées selon mise en équival.					
Autres participations	14 356	10 000	4 356	4 356	
Créances rattachées à des participations					
Autres titres immobilisés					
Prêts					
Autres immobilisations financières					
	<b>TOTAL (I)</b>	<b>36 856</b>	<b>32 500</b>	<b>4 356</b>	<b>4 356</b>
ACTIF CIRCULANT	<b>STOCKS ET EN-COURS</b>				
	Matières premières, approvisionnements				
	En-cours de production de biens				
	En-cours de production de services				
	Produits intermédiaires et finis				
	Marchandises				
<b>Avances et Acomptes versés sur commandes</b>					
<b>CREANCES (3)</b>					
Créances usagers et comptes rattachés					
Autres créances	22 678		22 678	15 152	
<b>VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT</b>					
<b>DISPONIBILITES</b>	31 058		31 058	40 261	
COMPTES DE REGULARISATION	Charges constatées d'avance				
	<b>TOTAL (II)</b>	<b>53 736</b>		<b>53 736</b>	<b>55 413</b>
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (III)				
	Primes de remboursement des obligations (IV)				
	Ecarts de conversion actif (V)				
	<b>TOTAL ACTIF (I à VI)</b>	<b>90 591</b>	<b>32 500</b>	<b>58 091</b>	<b>59 768</b>

(1) dont droit au bail

(2) dont à moins d'un an

(3) dont à plus d'un an

## ENGAGEMENTS RECUS

Legs nets à réaliser : - acceptés par les organes statutairement compétents

- autorisés par l'organisme de tutelle

Dons en nature restant à vendre

# Bilan Passif

Etat exprimé en euros

31/12/2023

31/12/2022

		31/12/2023	31/12/2022
<b>Fonds associatifs</b>	<b>Fonds propres</b>		
	Fonds associatifs sans droit de reprise <i>Dont legs et donations avec contrepartie d'actifs immobilisés, subventions d'investissements affectées à des biens renouvelables</i>		
	Ecarts de réévaluation		
	Réserves		
	Report à nouveau	5 004	19 404
	<b>Résultat de l'exercice</b>	9 246	(14 399)
	<b>Total des fonds propres</b>	<b>14 250</b>	<b>5 004</b>
	<b>Autres fonds associatifs</b>		
	Fonds associatifs avec droit de reprise - Apports - Legs et donations - Subventions d'investissements affectées à des biens renouvelables		
	Résultats sous contrôle de tiers financeurs Droits des propriétaires Ecarts de réévaluation Subventions d'investissement sur biens non renouvelables Provisions réglementées		
<b>Total des autres fonds associatifs</b>			
<b>Total des fonds associatifs</b>	<b>14 250</b>	<b>5 004</b>	
<b>Provisions</b>	Provisions pour risques Provisions pour charges		
	<b>Total des provisions</b>		
<b>Fonds dédiés</b>	Sur subventions de fonctionnement Sur dons manuels affectés Sur legs et donations affectés		
	<b>Total des fonds dédiés</b>		
<b>DETTES (1)</b>	<b>DETTES FINANCIERES</b>		
	Emprunts obligataires convertibles		
	Autres emprunts obligataires		
	Emprunts dettes auprès des établissements de crédit (2)	267	200
	Emprunts et dettes financières divers		
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
	<b>DETTES D'EXPLOITATION</b>		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	42 188	54 564
	Dettes fiscales et sociales	1 387	
	<b>DETTES DIVERSES</b>		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés Autres dettes			
Produits constatés d'avance			
<b>Total des dettes</b>	<b>43 842</b>	<b>54 764</b>	
Ecarts de conversion passif			
<b>TOTAL PASSIF</b>	<b>58 091</b>	<b>59 768</b>	
Résultat de l'exercice exprimé en centimes	9 245.67	(14 399.32)	
(1) Dont à moins d'un an	43 842	54 764	
(2) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	267	200	
<b>ENGAGEMENTS DONNES</b>			

# Compte de Résultat

Etat exprimé en euros

		31/12/2023	31/12/2022
		12 mois	12 mois
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises, de produits fabriqués		
	Prestations de services	44 075	53 686
	Productions stockée		
	Production immobilisée		
	Subventions d'exploitation	40 000	10 000
	Dons		
	Cotisations	24 150	33 600
	Legs et donations		
	Autres produits de gestion courante		
	Reprises sur provisions et amortissements, transfert de charges		
	Autres produits	1 200	1 200
<b>Total des produits d'exploitation</b>	<b>109 425</b>	<b>98 486</b>	
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats		
	Variation de stock		
	Autres achats et charges externes	100 421	109 422
	Impôts, taxes et versements assimilés	78	75
	Rémunération du personnel		
	Charges sociales		
	Subventions accordées par l'association		
	Dotation aux amortissements et dépréciations		3 688
	Dotation aux provisions		
	Autres charges		
	<b>Total des charges d'exploitation</b>	<b>100 499</b>	<b>113 185</b>
<b>1 - RESULTAT COURANT NON FINANCIER</b>		<b>8 926</b>	<b>(14 699)</b>
Produits financiers	Reprises sur provisions et dépréciations et transferts de charges		
	Intérêts et produits financiers	320	300
	Dotation aux amortissements et aux dépréciations		
	Intérêts et charges financières		
<b>2 - RESULTAT FINANCIER</b>		<b>320</b>	<b>300</b>
<b>3 - RESULTAT COURANT AVANT IMPOT ( 1 + 2 )</b>		<b>9 246</b>	<b>(14 399)</b>
Charges financières	Produits exceptionnels		
	Charges exceptionnelles		
	<b>4 - RESULTAT EXCEPTIONNEL</b>		
	Impôts sur les sociétés		
(+) Report des ressources non utilisées des exercices antérieurs			
(-) Engagements à réaliser sur ressources affectées			
<b>TOTAL DES PRODUITS</b>		<b>109 745</b>	<b>98 785</b>
<b>TOTAL DES CHARGES</b>		<b>100 499</b>	<b>113 185</b>
<b>EXCEDENT ou DEFICIT</b>		<b>9 246</b>	<b>(14 399)</b>
EVALUATION DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE	<b>PRODUITS</b>		
	Bénévolat		
	Prestations en nature		
	Dons en nature		
	<b>CHARGES</b>		
	Secours en nature		
	Mise à disposition gratuite de biens et services		
Personnel bénévole			

# Règles et Méthodes Comptables

Etat exprimé en euros

Les comptes de l'exercice sont établis conformément au règlement ANC 20018-06 relatif aux comptes annuels des personnes morales de droit privé à but non lucratif et les dispositions spécifiques du règlement CRC n° 2009-10 relatif aux syndicats professionnels et à leurs unions mentionnés aux articles L. 2131-2, L. 2133-1 et L. 2133-2 du code du travail.

Le bilan de l'exercice présente un total de **58 091** euros.

Le compte de résultat, présenté sous forme de liste, affiche un total **produits** de **109 745** euros et un total **charges** de **100 499** euros, dégageant ainsi un **résultat** de **9 246** euros.

L'exercice considéré débute le **01/01/2023** et finit le **31/12/2023**.  
Il a une durée de **12** mois.

Les conventions générales comptables ont été appliquées conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation.
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre.
- indépendance des exercices.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Aucun changement dans les méthodes d'évaluation et dans les méthodes de présentation n'a été apporté.

Les principales méthodes utilisées sont :

## Immobilisations

Les immobilisations incorporelles et corporelles et financières sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires) hors frais d'acquisition.

Les amortissements sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée normale d'utilisation des biens :

- site internet      3 ans

## Immobilisations financières

Les titres de la société LEGAL STORM, souscrits en 2019 pour 10 000 € représentant 35,7% du capital, ont été dépréciés en totalité compte tenu des capitaux propres négatifs de cette participation.

# Règles et Méthodes Comptables

Etat exprimé en euros

Il est à noter que la décision de dissolution de cette société a été prise le 2 février 2022, à la clôture de l'exercice 2023 la société n'est toujours pas radiée.

Il a été souscrit en 2022 au capital de la société LEGAL STORM NEW CO pour 2 000 € représentant 6% du capital.

Pour mémoire l'UNCJ détient également 7 actions de la SAS INTERFIMO, de laquelle elle perçoit chaque année des dividendes.

## Créances et dettes

Les créances et les dettes sont évaluées pour leur valeur nominale.

Les créances sont, le cas échéant, dépréciées pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles sont susceptibles de donner lieu.

## Disponibilités

Les liquidités disponibles en banque sont évaluées pour leur valeur nominale.

<u>Ressources de l'année</u>	2023	2022
Cotisations reçues	24 150 €	33 600 €
- Reversement de cotisations	- 2 164 €	néant
Subventions reçues	40 000 €	10 000 €
Autres produits d'exploitation perçus	44 075 €	44 667 €
Produits financiers perçus	néant	néant
<b>TOTAL DES RESSOURCES</b>	<b>106 061 €</b>	<b>88 267 €</b>

Conformément au règlement CRC 2009-10 relatif aux organisations syndicales, les cotisations des adhérents sont comptabilisées lors de leur encaissement (paragraphe 2.2.2), les subventions et autres produits sont comptabilisés selon les règles générales du plan comptable général.

## Cotisations et adhérents

Indépendamment du règlement effectif de la cotisation au titre de l'exercice, le nombre d'adhérents au sens de la représentativité fiscale (arrêtée au 31 mars 2024) est le suivant :

- en 2023 = 123 adhérents (cotisation appelée pour 208,33 € HT)
- en 2022 = 158 adhérents (cotisation appelée pour 208,33 € HT)

# Règles et Méthodes Comptables

Etat exprimé en euros

## Situation fiscale

Après analyse du caractère lucratif prépondérant de ses activités, l'UNCJ a décidé de soumettre aux impôts commerciaux l'ensemble de ses activités.

## Evénements post-clôture

Aucun événement significatif de nature à remettre en cause l'image de la situation financière au 31 décembre 2023 et de l'information financière communiquée n'est survenu à ce jour.

## Continuité d'exploitation

Malgré des fonds propres peu importants, la continuité d'exploitation ne semble pas compromise compte tenu notamment du soutien de la Chambre Nationale des Commissaires de Justice et des projets de participation au développement d'outils métier à destination des membres.

## Charges à payer (avec détail)

Etat exprimé en euros	31/12/2023	31/12/2022	Variations	%
Emprunts obligataires convertibles				
Autres emprunts obligataires				
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	267	200	67	33,40
Emprunts et dettes financières divers				
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	8 400	15 648	(7 248)	-46,32
Dettes fiscales et sociales				
Dettes fournisseurs d'immobilisation				
Autres dettes				
<b>TOTAL</b>	<b>8 667</b>	<b>15 848</b>	<b>(7 181)</b>	<b>-45,31</b>

## Produits constatés d'avance (avec détail)

Etat exprimé en euros	31/12/2023	31/12/2022	Variations	%
Produits constatés d'avance - EXPLOITATION				
Produits constatés d'avance - FINANCIERS				
Produits constatés d'avance - EXCEPTIONNELS				
<b>TOTAL</b>				

--